Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026019-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRALL Gérard, HERVE Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LESCOAT Christophe, LE ROUX David, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents excusés : HENRIO Philippe, NIVAIGNE Christophe, PERON Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Philippe HENRIO a donné procuration à Madame Nolwenn LE CRANN.
Monsieur Christophe NIVAIGNE a donné procuration à Madame Armelle BIHANNIC.
Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Christophe LESCOAT.

Madame Christelle PHILIPPE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026019-DE

Modification des statuts de l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère »

Madame Nolwenn LE CRANN rappelle que l'EPCC « Chemins du Patrimoine en Finistère » est un acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondée sur le riche passé des domaines départementaux qu'il gère. Il contribue à la préservation et à la valorisation du patrimoine, au travers d'une offre culturelle exigeante et accessible à tous.

L'évolution majeure en 2025 a été l'intégration des musées du GIP Musées de Territoires finistériens, du musée Départemental Breton ainsi que du musée Phares et Balises d'Ouessant au sein de l'EPCC.

Afin de renforcer la gouvernance et de sécuriser le fonctionnement institutionnel de l'établissement, il est proposé une modification des statuts de l'EPCC pour créer une fonction de Vice-Président. Cette modification permettra :

- d'assurer une continuité de la présidence en cas d'empêchement ou d'absence du Président du conseil d'administration ;
- de structurer la gouvernance pour favoriser la stabilité et la réactivité dans le dialogue entre les membres du conseil d'administration.

Ainsi, il est ajouté à l'article 13 des statuts le paragraphe suivant : « Un vice-président pouvant suppléer le président en cas d'empêchement de ce dernier est élu par le Conseil d'administration, selon les mêmes modalités ».

L'EPCC Domaines et musées départementaux - Chemins du Patrimoine en Finistère est régi par des statuts délibérés en conseil d'administration puis validés par arrêté préfectoral, après délibérations concordantes des collectivités membres. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par le conseil d'administration de l'EPCC par délibération du 07/01/2026. Les nouveaux statuts sont proposés en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'EPCC Domaines et Musées Départementaux – Chemins du patrimoine en Finistère présentés en annexe ;

AUTORISE le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Votes :

- ***Pour : 23*** *(procurations : Philippe HENRIO, Christophe NIVAIGNE, Christelle PERON)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 0***

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026019-DE

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Franck CHAPOULIE
Maire de Mellac

